

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Du Pas-de-Calais
Mission Politique de la Ville
Affaire suivie par M. Alexandre DHESSE
☎ 03 21 60 71 45

ARRAS, le

- 7 AOÛT 2015

à

Destinataires in fine

OBJET : Contrats de Ville - Modalités de la programmation 2016

Après un long travail de concertation, nous venons de conclure en ce début juillet 2015 la phase de signature des 11 Contrats de Ville 2015-2020 du département.

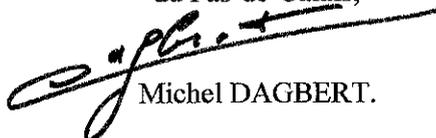
Désormais, afin de poursuivre cette dynamique partenariale, nous souhaitons, pour l'exercice 2016, que les EPCI en communes signataires puissent, en coordination avec les services de l'Etat et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais d'une part, et du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais d'autre part, animer les modalités d'organisation de la programmation.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le mode opératoire pour cette nouvelle programmation qui répond à un double objectif. En premier lieu, un engagement le plus rapide possible des subventions décidées et ce, dès le début de l'année 2016, et en second lieu, la création de comités de « financeurs » pluriels pour chacun des territoires en cohérence avec l'esprit des nouveaux contrats de ville.

Si l'année 2015 a été une année de transition, notre ambition est d'associer, pour la programmation 2016, les grandes collectivités et l'ARS à ces instances.

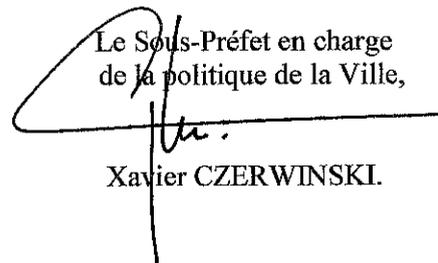
Nous vous remercions par avance de votre concours pour les travaux constructifs qui vont nous réunir dans les prochains mois. La Mission Politique de la Ville reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais,



Michel DAGBERT.

Le Sous-Préfet en charge
de la politique de la Ville,



Xavier CZERWINSKI.

Destinataires :

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'ARTOISCOMM
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du CALAISIS
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale (ETAPLES)
- Monsieur le Maire de LILLERS (Communauté de Communes d'Artois Lys)
- Monsieur le Maire de MARQUISE (Communauté de Communes de la Terre des deux Caps)
- Monsieur le Maire d'AIRE-SUR-LA-LYS (Communauté de Communes du Pays d'Aire)

Copie à :

- Monsieur le Sous-préfet de BETHUNE
- Monsieur le Sous-préfet de BOULOGNE-SUR-MER
- Monsieur le Sous-préfet de CALAIS
- Monsieur le Sous-préfet de LENS
- Monsieur le Sous-préfet de MONTREUIL-SUR-MER
- Monsieur le Sous-préfet de SAINT-OMER

- Mesdames et Messieurs les Délégués de la Préfète

- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
- Monsieur le Directeur Général Adjoint du Pôle Solidarités
- Monsieur le Directeur Général Adjoint du Pôle des Territoires
- Madame la Directrice d'Appui du Pôle Solidarités
- Madame la Directrice d'Appui à la Territorialisation
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Maisons du Département Solidarité
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Maisons du Département du Développement Local



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

l'acsé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances
Délégation du Pas-de-Calais

cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Du Pas-de-Calais
Mission Politique de la Ville
Affaire suivie par M. Alexandre DHESSE
☎ 03 21 60 71 45

ARRAS, le 7 août 2015

Contrats de Ville : Modalités de la programmation 2016

1/ Le contexte

1.1 La signature des contrats de Ville

L'étape de la signature des Contrats de Ville qui fixe les axes d'intervention en direction des habitants qui résident au sein des quartiers est désormais achevée.

1.2 La constitution des conseils citoyens.

La phase de constitution des conseils citoyens a débutée. Chaque conseil citoyen devra pouvoir prendre part aux décisions qui les concernent ; vous veillerez à les installer. Le principe du pragmatisme sera de rigueur de même la parité femmes-hommes doit être recherchée. Vous pourrez vous appuyer sur toutes les initiatives locales identifiées et inspirantes sur ce sujet.

1.3 Un budget d'intervention de l'Acsé conforté en 2016

Conformément à la loi de finances 2015-2017, les crédits spécifiques de la politique de la ville gérés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), sont sanctuarisés.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
Résidence St Pol , 14 voie Bossuet - CS 20960 - 62033 ARRAS CEDEX
Tél : 03 21 23 87 87 Fax : 03 21 60 75 20

2/ Les Principes

- une co - animation de la programmation entre l'EPCI et l'Etat (délégué du préfet, sous-préfecture, DDI),
- un appel à candidature déconcentré, simplifié et partagé.
- un appel à projet qui doit veiller à associer le plus grands nombres d'acteurs dans leurs qualités et compétences.
- le principe de recherche de nouveaux porteurs doit être poursuivi.
- outre l'intégration de la dimension de l'égalité femmes-hommes au travers de l'ensemble des volets de l'appel à projet, les actions facilitant l'accès à l'emploi des femmes notamment par la diversification des choix d'orientation initiale et continue, les actions de développement des modes de garde des jeunes enfants, les actions de prévention des grossesses précoces, les actions veillant à l'inclusion des pères dans les dispositifs et les actions de reconstruction personnel par le sport seront encouragées,
- le renforcement du pilier développement économique doit être recherché, à l'appui des objectifs de la charte de « Entreprises dans les quartiers ».
- il s'agira également de mobiliser les mouvements d'éducation populaire et de jeunesse qui pourront au regard de vos objectifs vous apporter leurs compétences et leur savoir faire.
- L'euro 2016, qui se déroulera en France en juin, doit être un prétexte pour favoriser l'implication du mouvement sportif et doit vous permettre de mobiliser les compétences et le dynamisme des associations sportives au bénéfice des habitants des quartiers.

3/ Les modalités

- à l'appui des principes évoqués, vous lancerez l'appel à candidature sur votre territoire
- les projets éligibles aux crédits de droits communs et aux crédits de la politique de la ville s'inscriront **impérativement dans les axes d'interventions spécifiques de votre Contrat de Ville**
- il vous revient d'accompagner les projets. Ceux-ci se réaliseront au sein des quartiers prioritaires et au bénéfice des habitants qui y résident.
- pour lancer votre appel à projet, vous utiliserez le **dossier CERFA COSA N° 12156*03**.
- le principe de présenter un dossier global de programmation par structure, sera recherché. Les actions financées devront, pour 90 % des crédits mobilisables, dépasser le seuil de 5 000 €. Les 10 % des crédits restant seront réservés aux micros projets associatifs (inférieur à 5 000 €)

4/ Les procédures :

- présentation de la programmation à l'Etat,
- validation conjointe de la programmation,
- phase d'instruction,
- réunion du comité des « financeurs » (EPCI et signataires).

5/ Calendrier :

- Juillet 2015 : diffusion des modalités de la programmation auprès des 8 EPCI et des 3 communes (elles feront l'objet d'un accompagnement renforcé de la part des services de l'Etat)

- Septembre-octobre 2015 : lancement de l'appel à projet par les EPCI
- dépôt des projets à l'EPCI 15 novembre 2015
- 15 novembre - 30 Novembre 2015 : présentation et validation de la programmation. Désignation des services instructeurs.
- 1er décembre – 15 janvier 2016 : retour des avis des services instructeurs.
- Février 2016 : Comités des « financeurs ».